

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 13 mai 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel (visioconférence), Mme Esther Kellenberger, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier (à partir du point 2), M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Nicolas Anton, M. Emmanuel Boutant (visioconférence), M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Étienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Éléonore Real, Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Tounsi.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : Mme Guileine Levy (en visioconférence), M. Olivier Meunier (en visioconférence), Mme Ghislaine Tortosa (visioconférence).

Membres de droit : M. Julien Godet, Mme Béatrice Heurtault, Mme Rachel Mouezy.

Membre invité permanent : M. Christian Barth (visioconférence).

Invitée pour le point 2 : Mme Véronique Bruban.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Françoise Pons-Lebeau), M. Éric Marchioni (procuration à M. Pascal Didier).

Collège des étudiants : M. Marwan Bouchta, Mme Audrey Bouyer, M. Théau Delmouly, Mme Laeticia Léger, M. Kristofer Leyes, M. Léo Mouriaux, Mme Élise Steinmetz, M. Clément Steyer, Mme Valentine Wermelinger, Mme Emma Wurtz.

Membres extérieurs : Mme Anne Winum (procuration à Mme Émilie Sick).

Membre invité permanent : M. David Finantz.

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres élus :

Collège A : Mme Catherine Vonthron.

Collège B : M. Bruno Van Overloop.

Membres extérieurs : Mme Armelle Drexler, M. Guillaume Enderlin, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10 h 10.

Mme Esther Kellenberger, Doyen, fait remarquer que l'absence des étudiants se justifie par les examens en cours.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 avril 2024
2. Licence Sciences pour la Santé

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 avril 2024

- **Le procès-verbal du conseil du 15 avril 2024 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité**

2. Licence Sciences pour la Santé

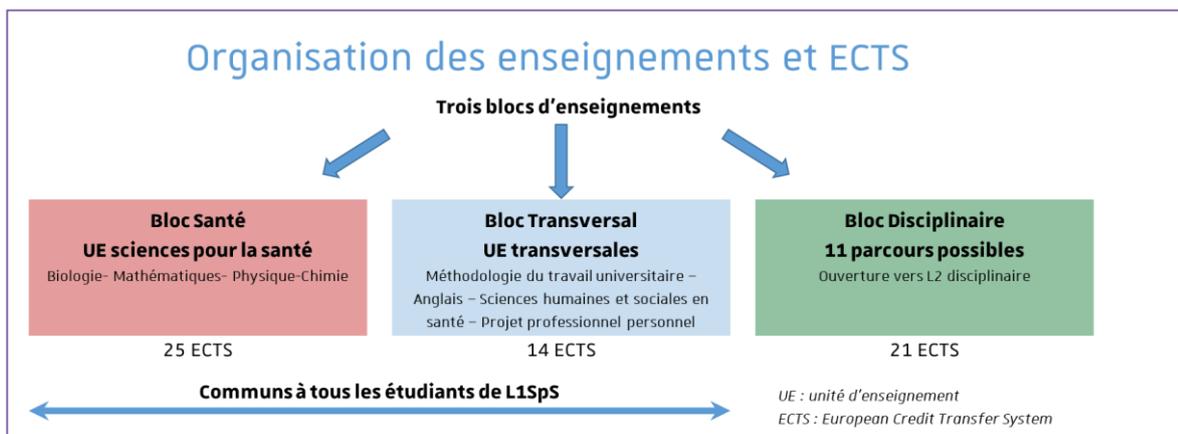
Le Doyen explique les changements intervenus en Licence mention Sciences pour la Santé (LSpS) : Mme Véronique Bruban a repris la mission assurée précédemment par Mme Clarisse Maechling dans ce domaine, en collaboration avec Mme Anne Charloux de la Faculté de médecine.

Mme Véronique Bruban a été invitée à la présente séance du conseil afin de présenter l'organisation de cette formation ainsi qu'un bilan depuis sa mise en place. Cette présentation vise également à permettre une discussion avec le conseil restreint.

Mme Bruban rappelle en premier lieu l'organisation de la LSpS et les voies d'accès aux filières de santé Médecine-Maïeutique-Odontologie-Pharmacie-Kinésithérapie (MMOPK) :

La L1 SpS existe depuis 2020-2021, année pendant laquelle elle a fonctionné en hybride avec la PACES.

Elle comporte 11 parcours : droit – chimie – maths – physique – psychologie – sciences économiques et gestion – sciences sociales – sciences du sport – sciences et technologie – sciences de la terre et de l'univers – sciences de la vie.



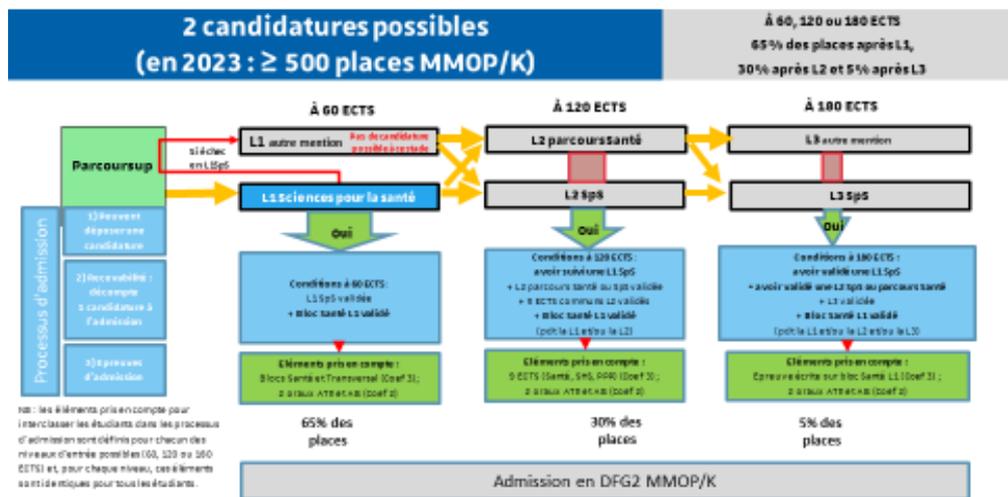
Mme Bruban fait remarquer que le parcours Licence est un peu différent à Strasbourg par rapport aux autres villes, le bloc disciplinaire étant prépondérant ailleurs.

La L1SpS représente un pré-requis pour l'accès en 2^{ème} année des filières de santé.

La L2 SpS existe depuis 2021/2022 et comporte un parcours Plurisciences, de même que la L3 SpS mise en place en 2022/2023.



Représentation schématique de l'accès aux études de santé



Mme Bruban présente ensuite plusieurs tableaux statistiques.

L'évolution des effectifs est constante en L2 SpS et L3 SpS et stable en L1 SpS à environ 1 300 étudiants en L1 SpS.

En ce qui concerne les résultats d'admission en L1 SpS en 2022-2023, 18 % d'abandons ont été enregistrés, 55 % de validations de L1 SpS et 27 % d'inscriptions en MMOP.

En L2/L3 parcours santé et L2 SpS et L3 SpS, 88 % d'étudiants ont validé l'année en 2022-2023, 61 % ont accédé à la MMOP, 5 % ont abandonné.

Les taux de réussite en Diplôme de formation générale 2^{ème} année sont similaires après une PACES et une LSpS.

Les capacités d'accueil sont les suivantes :

2021 à 2024	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Total
L1SpS	189	22	43	86	340
L2 Sps et parcours santé	88	11	20	40	159
L3 Sps et parcours santé	11	1	4	5	21
Passerelles ≥ 300 ECTS ou DE paramédicaux	15	2	4	9	30
Capacité en DFG	303	36	71	140	550

Pour ce qui est de la priorisation des vœux, sur 1043 vœux en L1 SpS en 2022-2023, 8 % ont été placés en pharmacie en 1^{ère} position et 18 % en 2^{ème} position.

Affectations MMOP en 2022-2023

Admis en DFG2	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	TOTAL
L1SpS	199	107	46	19	371
L2 Sps/parcours santé et L3 SpS/parcours santé	90	23	20	3	136
Passerelles au sens de l'article 2 de l'arrêté 24 mars 2017	14	10	4	4	32
Etudiants UE	10	0	2	0	12
Etudiants hors UE	2	0	1	1	4
Total	315	140	73	27	555
% L1SpS	63%	76%	63%	70%	67%
L2 Sps/parcours santé et L3 SpS/parcours santé	29%	16%	27%	11%	25%

Nombre de places vacantes totales (=total admis - total capacités d'accueil votées)	2	0	0	-9	-7
-------------------------------------------------------------------------------------	---	---	---	----	----

Parmi les étudiants admis en L1 SpS des 1^{er} et 2^{ème} groupes en 2022-2023, 75 % du 1^{er} groupe ont classé pharmacie au mieux en 3^{ème} vœu. 72 % des étudiants L1 SpS du 2^{ème} groupe ont classé pharmacie au mieux en 3^{ème} vœu. 10 % des places en pharmacie sont pourvues par des étudiants L1 SpS du 1^{er} groupe. Ainsi, les études de pharmacie restent un choix par défaut.

Parmi les étudiants non admis en MMOPK en 2022-2023, 24 % se sont orientés vers une L2 SpS ou parcours santé, 23,6 % vers une autre L1 et 4,8 % vers une 1^{ère} année d'un autre diplôme.

Mme Véronique Bruban partage les axes de réflexion, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'information et de l'orientation auprès des lycéens, l'harmonisation des critères de sélection.

M. Pascal Wehrlé suggère que tous les enseignants s'impliquent dans la communication auprès des lycées, moyennant une enveloppe budgétaire dédiée aux déplacements engendrés. Mme

Nassera Tounsi explique que cela a été fait dans les lycées pendant plusieurs années. Ces actions sont réalisées depuis quelques années par des étudiants motivés, dont certains membres d'associations, dans le cadre du Tutorat Santé Strasbourg (T2S). Elle estime que le cadre peut être amélioré.

Mme Bruban ajoute avoir fait, avec les Professeurs Philippe Clavert et Anne Charloux, des campagnes d'information aux professeurs principaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

À la question de Mme Éléonore Real concernant le projet personnel et professionnel (PPP) de l'étudiant, Mme Bruban répond que ce n'est pas le rôle du PPP de faire de l'information, même si des interviews de professionnels y sont menés.

Afin de favoriser l'attractivité des études de pharmacie, Mme Pauline Soulas-Sprauel suggère que l'Ordre des Pharmaciens fasse une campagne de communication. Elle ajoute que la promotion est complète en pharmacie à Strasbourg, et que les étudiants s'épanouissent plutôt dans leurs études à partir de la 2^{ème} année. M. Christian Barth précise que l'Ordre des Pharmaciens a à cœur de promouvoir l'attractivité de la filière et se tient à disposition pour recueillir les attentes et travailler en collaboration avec la faculté.

Départ Mme Ghislaine Tortosa

Mme Nelly Etienne-Selloum s'interroge sur l'évolution des effectifs. Mme Esther Kellenberger répond qu'aucun changement n'est annoncé en pharmacie.

En ce qui concerne les modalités d'admission nationales demandées par le Conseil d'État pour entrer en 2^{ème} année d'études de santé, Mme Kellenberger précise que des discussions sont en cours en conférence des doyens, afin d'aboutir à des pratiques communes, les coefficients des épreuves pouvant diverger d'une faculté à l'autre.

Le Doyen souhaite également recueillir l'avis du conseil sur les contrôles continus.

Mme Bruban fait savoir qu'il y a trois contrôles continus par unité d'enseignement, ce qui représente beaucoup d'épreuves. Ceci nécessite de trouver des surveillants et génère des problèmes, tous les parcours de santé n'ayant pas la même rigueur en matière de surveillance. En outre, des risques pèsent sur les épreuves perçues comme un concours (fraudes). Une rencontre est prévue avec la vice-présidence Formation à ce sujet.

Mme Françoise Pons fait remarquer qu'il est important que les enseignants surveillants aient toutes les consignes.

Mme Nassera Tounsi, pour sa part, estime qu'un ratio d'étudiants à surveiller devrait être défini, dans un souci d'égalité de traitement.

En conclusion, le Doyen remercie Mme Véronique Bruban pour son travail et sa présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

Fait à Illkirch, le 14 mai 2024



Professeur Esther Kellenberger, Doyen